



# Rapport sur le Sommet sur l'intimidation

Éducation et Développement de la petite enfance

## Rapport sur le Sommet sur l'intimidation

### Message du ministre

Au nom du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, je suis heureux de rendre public le rapport du premier Sommet sur l'intimidation du Nouveau-Brunswick. Cette activité a rassemblé des gens de partout dans la province afin de discuter d'intimidation dans les écoles, d'apprendre les uns des autres et, le plus important, de s'entraider.

Notre gouvernement s'est engagé à faire avancer le Nouveau-Brunswick grâce à une meilleure éducation pour nos enfants d'abord. Nous croyons que tous les enfants méritent de réaliser leur plein potentiel. Le premier ministre David Alward et moi tenons à continuer ce travail, en suscitant un plus grand respect de la diversité et en favorisant davantage l'inclusion scolaire. Nous travaillerons avec le personnel enseignant, le personnel de soutien, les parents, les districts, les élèves et les partenaires communautaires sur une approche à plusieurs phases.

Les enfants et les élèves, ainsi que les personnes dévouées qui travaillent dans le réseau des écoles publiques, méritent de pouvoir apprendre et travailler dans des milieux sains et sécuritaires. Des moyens de soutien seront raffermis pour diminuer dans nos écoles les comportements pernicioeux. C'est notre priorité.

Je voudrais remercier tous les participants pour leur contribution et reconnaître mon prédécesseur, M. Roland Haché, pour avoir organisé ce sommet.

Le Sommet a clairement établi que pour résoudre ce problème, nous devons continuer à travailler tous ensemble. Aucun individu, école, communauté ou gouvernement ne pourra y réussir seul.

Le rapport du Sommet sur l'intimidation constitue un bon point de départ pour la poursuite du dialogue, des échanges et du processus visant à éliminer l'intimidation dans les écoles et les localités.

Jody Carr, ministre  
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

## Rapport sur le Sommet sur l'intimidation

Le 17 juin 2010, plus de 160 divers intervenants (notamment des élèves, des parents ainsi que des représentants des gouvernements fédéral et provincial, des Conseils d'éducation de district, du personnel des districts scolaires et des écoles, des organismes à but non lucratif et de la collectivité en général) de partout au Nouveau-Brunswick se sont rassemblés à Fredericton pour discuter de façons d'aborder et de prévenir l'intimidation et ses répercussions sur les élèves dans le système scolaire public.

Les participants ont eu l'occasion le matin et l'après-midi d'écouter des présentations sur des sujets allant de l'utilisation des lois et des politiques ayant pour but d'endiguer l'intimidation à des exemples pratiques de programmes efficaces de lutte contre l'intimidation qui sont en place dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Après chaque présentation, des discussions de groupe en table ronde ont permis aux participants de discuter et d'échanger leurs points de vue.

Ces discussions ont été guidées par six questions clés :

1. *Quels sont les défis auxquels font face les élèves, les enseignants, les parents, la police locale et la collectivité dans la lutte contre l'intimidation?*
2. *Le ministère de l'Éducation devrait-il définir l'intimidation ou fournir des lignes directrices sur ce que l'on considère être l'intimidation?*
3. *Comment saurons-nous si les efforts pour contrer l'intimidation sont efficaces?*
4. *Comment les élèves, les écoles, les parents, les organismes communautaires et la police locale peuvent-ils travailler ensemble afin de rendre nos écoles plus sécuritaires?*
5. *Comment les élèves, les parents, les organismes communautaires et la police locale peuvent-ils aider les écoles à contrer l'intimidation qui s'exerce à l'extérieur des heures de classe et de l'école mais qui a des incidences en milieu scolaire?*
6. *Comment le ministère de l'Éducation, les districts scolaires et les écoles peuvent-ils travailler ensemble pour mieux communiquer aux élèves, aux enseignants, autres membres du personnel scolaire, aux parents, et à la collectivité ce qui se fait dans nos écoles pour contrer l'intimidation et, d'autre part, quels sont nos rôles et responsabilités respectifs pour prévenir et contrer l'intimidation dans nos écoles?*

Après avoir examiné les commentaires, les observations et les suggestions fournis au ministre lors du Sommet, il est apparu que malgré leurs expériences et antécédents divers, les participants partagent beaucoup d'opinions communes au sujet de la situation qui prévaut actuellement dans nos écoles et des mesures qui devraient être prises afin d'aborder ce grave problème.

Le présent rapport présente un résumé des principaux thèmes et idées qui ont été abordés au cours du Sommet ainsi que les commentaires des participants tels qu'inscrits par le preneur de notes.

## Rapport sur le Sommet sur l'intimidation

### Éléments communs

En général, les participants ont convenu de ce qui suit :

- Il est difficile de définir l'intimidation.
- La communication doit être améliorée.
- Les ressources sont limitées.
- Des solutions ne peuvent être mises en œuvre que grâce à la contribution de tous les partenaires.
- Un certain nombre de stratégies efficaces existent dans nos écoles, mais on peut accomplir encore davantage.
- Il faut adopter des mesures de reddition de comptes plus strictes.

### Définition de l'intimidation

*« L'intimidation change au fil des années. Si on fait une loi, on aura de la difficulté à être flexible au fil des ans pour répondre aux nouveaux besoins. » – Un participant au Sommet*

Dans l'ensemble, les participants étaient divisés quant à savoir si l'intimidation devrait ou non être définie. On présume souvent que nous savons tous en quoi consiste l'intimidation, mais au cours des discussions en table ronde, il est devenu évident que nous n'étions pas nécessairement d'accord sur ce qu'est l'intimidation. Par exemple, l'intimidation est le plus souvent définie comme une action soutenue et répétée qui vise à faire souffrir intentionnellement; toutefois, certaines personnes ont déclaré que toute action blessante devrait être considérée comme de l'intimidation, peu importe qu'elle soit soutenue ou répétée.

Les parents en particulier étaient préoccupés par ce qu'ils percevaient comme des dissimilitudes dans les définitions adoptées par les écoles et les districts. Les participants qui étaient en faveur d'une définition commune ont soutenu qu'une telle définition était nécessaire pour éviter les incompatibilités et la confusion. Par exemple, une définition permettrait de s'assurer que la cyberintimidation serait systématiquement traitée comme de l'intimidation. Les participants qui s'opposaient à une définition de l'intimidation à l'échelle provinciale craignaient qu'une telle définition limite la portée de ce qui est considéré comme de l'intimidation en excluant d'autres comportements négatifs. En plus, quelques participants s'inquiétaient du danger d'inclure tous les comportements négatifs dans une catégorie, comme de l'intimidation, peu importe si la situation est un événement isolé ou motivé par une raison non connexe à l'intimidation. Cela pourrait entraîner la situation à ne pas être examinée de façon appropriée. De plus, certains participants ont fait remarquer que même la définition la plus claire peut entraîner des interprétations différentes de ce qui est considéré comme de l'intimidation.

D'autres encore ont proposé que le ministère élabore des lignes directrices au lieu de définir l'intimidation, ajoutant que des lignes directrices :

- donneraient la souplesse nécessaire pour tenir compte des nombreuses formes que prennent les comportements négatifs ainsi que l'intimidation;

## Rapport sur le Sommet sur l'intimidation

- permettraient aux directeurs et aux enseignants d'utiliser leur discrétion professionnelle et de prendre en considération les facteurs atténuants tels que l'intention et les répercussions; et
- réduiraient les incompatibilités entre les écoles.

### Communication et ressources

*« Devrait avoir une manière de travailler avec le district, école et le ministère pour avoir accès aux services des différents organismes communautaires dans les écoles. » – Un participant au Sommet*

Les participants ont indiqué que la communication constituait l'un des principaux défis empêchant la mise en œuvre réussie de la Politique 703, *Milieu propice à l'apprentissage et au travail*, qui fournit au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, aux districts scolaires et aux écoles un cadre de travail leur permettant de créer des milieux d'apprentissage et de travail positifs dans le système d'éducation public. Un certain nombre de participants ont précisé qu'ils ont appris l'existence de la Politique 703 seulement à la lecture du document de discussion publié avant le Sommet. Les parents et les élèves en particulier ont signalé qu'ils étaient heureux d'apprendre l'existence d'une telle politique, mais beaucoup ont trouvé qu'elle était rédigée dans un « jargon gouvernemental » et par conséquent difficile à suivre.

Les participants sont arrivés à un consensus général à l'effet qu'il faut trouver de meilleurs moyens de partager l'information au sujet des politiques, des programmes et des services. Un certain nombre de participants ont souligné que la communication entre l'école et les parents doit être améliorée, en particulier si un enfant a été impliqué dans une altercation, qu'il s'agisse d'intimidation ou d'un autre type d'incident. De plus, les groupes communautaires ont mentionné qu'ils disposent d'excellentes ressources, mais qu'il peut être difficile de diffuser de l'information au sujet de leurs programmes et de leurs services dans les écoles.

En plus de la communication, le manque de ressources a été cité comme un autre défi que doivent relever les écoles. Il a été mentionné qu'il ne suffit pas d'être au courant du problème. Les gens ont besoin d'information et de soutien pour prendre des mesures efficaces. Les enseignants et les administrateurs en particulier ont signalé qu'ils ne sont pas toujours en mesure d'aborder les problèmes de façon adéquate parce qu'ils sont surchargés de travail, que leurs réseaux de soutien sont insuffisants et qu'ils n'ont pas reçu la formation nécessaire pour aider les élèves.

Malgré ces défis, les participants ont à maintes reprises souligné le capital social remarquable qui est disponible au Nouveau-Brunswick et mentionné que nous devons tous travailler ensemble de façon plus efficace pour tirer parti de ce capital. Un bon nombre ont souligné qu'une communication efficace est cruciale pour mettre en œuvre de meilleures façons de tirer profit des ressources disponibles. Nous ferons ainsi la promotion de services peu connus, éviterons le dédoublement et partagerons les meilleures pratiques.

### Reddition de comptes

## Rapport sur le Sommet sur l'intimidation

*« En tant qu'adultes, nous devons donner l'exemple que nous avons tous la responsabilité de prévenir et d'éduquer sur l'intimidation. Cette responsabilité doit aller au-delà de l'enseignement scolaire. » – Un participant au Sommet*

Le manque de reddition de comptes a été soulevé dans un certain nombre de contextes, notamment dans les préoccupations suivantes :

- Bien que l'intimidation soit abordée dans la Politique provinciale 703, *Milieu propice à l'apprentissage et au travail*, les politiques auraient eu plus de mordant si elles avaient été inscrites dans une loi.
- Bien que les écoles soient tenues de suivre la Politique 703, aucun mécanisme n'est en place pour s'assurer qu'elles le font et aucune sanction n'est infligée à celles qui ne respectent pas la Politique.
- Il y a un manque d'uniformité dans les initiatives de lutte contre l'intimidation qui ont été mises en œuvre dans la province. Certaines écoles ont vraiment entrepris de créer une culture de lutte contre l'intimidation tandis que d'autres écoles semblent faire très peu en ce sens.
- Afin d'utiliser nos ressources judicieusement, des mesures appropriées doivent être élaborées afin d'évaluer nos solutions en vue d'en assurer l'efficacité.
- Les parents n'ont aucun recours lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec la façon dont l'école traite un incident d'intimidation.
- Les adultes doivent être tenus davantage responsables de leurs gestes puisqu'ils servent de modèles à nos enfants.

### Observations finales

*« On doit s'assurer que chaque école a un programme et il faut partager les succès. Le ministère de l'Éducation a une responsabilité de s'assurer que toutes les écoles ont des mesures ou un programme en place. » – Un participant au Sommet*

L'un des grands thèmes qui sont ressortis du Sommet a été l'engagement clair à travailler ensemble pour soutenir nos écoles, nos enseignants et nos élèves. Il ne suffit pas de dire que l'intimidation est l'affaire de tout le monde. Nous devons prendre des mesures concrètes qui auront de véritables répercussions dans la vie des personnes touchées. Aucun groupe, qu'il s'agisse des directeurs, des enseignants, des élèves, des parents, des groupes communautaires ou du gouvernement, ne peut à lui seul résoudre ce problème. Les solutions à l'intimidation nécessitent que nous travaillions ensemble. Que pouvez-vous faire pour aider?

Élèves :

- Prenez la défense des personnes qui sont victimes d'intimidation, envoyant le message que l'intimidation est inacceptable.
- Signalez les incidents d'intimidation dont vous êtes témoin.
- Créez des groupes et des activités qui favorisent l'inclusion de tout le monde.

Parents :

- Prenez connaissance des règles et des politiques de l'école.
- Demandez et acceptez l'aide de l'école lorsque votre enfant est la cible, l'auteur ou un témoin de l'intimidation.

## Rapport sur le Sommet sur l'intimidation

- Si votre enfant est un adolescent, expliquez-lui que les taquineries et l'intimidation peuvent conduire à des comportements illégaux qui peuvent être punissables par la loi.
- Communiquez avec l'école de votre enfant d'une manière respectueuse.

### Enseignants :

- Donnez aux élèves des occasions de parler de l'intimidation.
- Soulignez et renforcez immédiatement les comportements positifs et le respect des règles de l'école.
- Parlez à l'administration des différents types de formation que vous estimez nécessaires pour vous-mêmes et pour vos collègues.

### Administrateurs :

- Communiquez régulièrement avec vos collègues pour vous tenir au fait des meilleures pratiques et des divers programmes et services qui sont offerts.
- Prenez au sérieux les cas d'intimidation et contribuez à trouver des solutions pour tous les élèves touchés.
- Assurez-vous que les membres du personnel et les parents connaissent les politiques et les ressources disponibles.

### Membres de la collectivité :

- Soutenez les initiatives de votre école locale en vue de lutter contre l'intimidation.
- Adaptez les règles de l'école en matière d'intimidation dans votre organisation.
- Participez à la résolution des problèmes et offrez des conseils au besoin.

Comme première étape, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaillera avec les districts afin d' :

- élaborer un dépliant sur la Politique 703 à l'intention des parents;
- établir des normes minimales qui devront être respectées dans les écoles afin d'aborder et de prévenir l'intimidation;
- élaborer un modèle de plan visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail à titre d'annexe à la Politique 703;
- améliorer la communication avec les CED, les districts, les écoles et la collectivité au sujet des politiques importantes; et
- étendre le Code de vie des élèves du Nouveau-Brunswick à toutes les personnes faisant partie du système scolaire public – parents ou tuteurs, bénévoles, enseignants et autres membres du personnel – que ce soit dans les biens scolaires, dans les autobus scolaires ou lors d'activités ou d'événements autorisés par l'école.

Le présent document ne constitue pas le dernier mot sur les mesures qui doivent être prises, mais le commencement d'une conversation qui, nous l'espérons, se poursuivra. Si notre engagement collectif à combattre le problème de l'intimidation semble faiblir, nous vous encourageons à prendre la parole, à vous faire entendre et à obliger chacun d'entre nous à rendre des comptes.

Merci à toutes les personnes qui ont participé au Sommet et qui ont fait de cette journée un succès retentissant. Ensemble, nous pouvons créer un milieu scolaire positif permettant aux élèves d'avoir un sentiment d'appartenance, de sécurité et de mieux-être.